Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL103-DE

DELIBERATION N°103-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 02 novembre 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 27
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 27 octobre 2026

Question n°103 : Richesses humaines : Attribution de présents pour les départs en retraite et évènements de la vie et de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre, à 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
M.	**Yaël DESAIZE**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL103-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Marie-Françoise DARTAIS**

103-2026 RICHESSES HUMAINES : ATTRIBUTION DE PRESENTS POUR LES DEPARTS EN RETRAITE ET EVENEMENTS DE LA VIE ET DE CHEQUES CADEAUX POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : Madame Marie-Françoise Dartais

Madame Dartais précise aux membres du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal en date du 4 juillet 2017 (délibération n°07-2017), modifiée par les délibérations n°74-2021 en date du 28 juin 2021 et n°106-2024 en date du 14 octobre 2024, il a été fixé l'attribution de présents pour les départs en retraite et les évènements de la vie et de chèques cadeaux pour les agents pour les fêtes de fin d'année.

Elle rappelle les conditions qui sont les suivantes :

- pour chaque collaborateur actif de la commune (personnel, bénévole, enseignant, représentant associatif…) soit attribué avec accord en amont de Monsieur Le Maire les présents suivants :

  - Départ en retraite : chèque cadeau ou présent d'un montant plafonné à 200 €
  - Evènement de la vie (naissance, mariage, décès…) : chèque cadeau, présent, fleurs pour un montant plafonné à 100€

- À l'occasion des fêtes de fin d'année, les agents bénéficient de chèques cadeaux.

Les règles d'attribution sont les suivantes : peuvent bénéficier de ces chèques, les agents titulaires / stagiaires et les agents contractuels et vacataires bénéficiant d'une ancienneté minimum de 6 mois et encore en poste au moment de la distribution.

Le montant identique pour tous de 50 € était jusqu'à présent attribué.

Madame Dartais propose de modifier le montant de ces derniers. En effet, ce montant est identique depuis 2010.

Elle propose de fixer le montant à :

- 60 € pour les agents titulaires / stagiaires
- 60 € pour les agents contractuels et vacataires bénéficiant d'une ancienneté minimum de 6 mois et ayant un temps de travail inférieur à 17.5/35ème
- 120 € pour les agents contractuels et vacataires bénéficiant d'une ancienneté minimum de 6 mois et ayant un temps de travail supérieur ou égal 17.5/35ème

La différence s'entend sur le fait que les contractuels ne bénéficient pas de la prime de fin d'année.

***Vu** la délibération n°07-2017 du 4 juillet 2017, autorisant l'attribution de présents, modifiée par les délibérations n°74-2021 en date du 28 juin 2021 et n°106-2024 en date du 14 octobre 2024,*

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n°106-2024 en date du 14 octobre 2024.

- **FIXER** les conditions citées ci-dessus dans le cadre de l'octroi de présents pour les départs en retraite et les évènements de la vie et de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL103-DE

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière